



## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse d'un nouveau site ou d'une modification substantielle d'un site existant

#### Informations générales :

Opérateur	Orange	Arrdt	8 <sup>eme</sup>
Nom de site	RUE TREMOILLE	Numéro	25159U5
Adresse du site	25, avenue Montaigne	Hauteur	R + 9 (32,44 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Hôtel
Type d'installation	Ajout des fréquences LTE 1800/2100 MHz sur un site 2G/3G/4G avec ajout d'un azimut 68° (3G/4G 1800, 2100 et 2600 MHz)		
Complément d'info			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non (DP)

#### Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	28/08/2018
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	10/09/2018
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	28/10/2018

Historique et contexte	
------------------------	--

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de service de son réseau de radiocommunication, Orange est conduit à modifier un relais sur cet immeuble.		
Détail du projet	Ce projet concerne l'activation des fréquences 1800/2100 MHz dans la 4G d'un site existant en 2G/3G/4G sans modification des antennes existantes orientées vers les azimuts 0°, 180° et 270° (fréquences 800 MHz, 900 MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz). Ajout de l'azimut 68° (fréquences 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz)		
Distance des ouvrants	Néant	Tilts (degrés)	Entre 3° et 12°
Estimation	0°, 68° et 180° < 4 V/m ; 270° < 5 V/m	Vis-à-vis (25m)	R+6 azimut 180°
Divers	Pas d'établissement particulier dans un rayon de 100m autour des antennes		

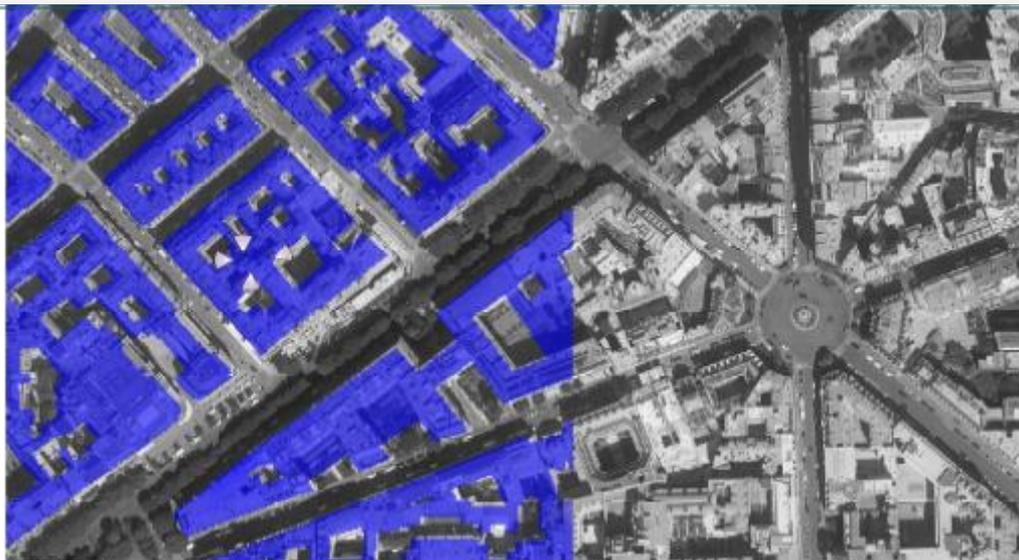
#### Incidence visuelle

Intégration antenne	L'ajout des fréquences 4G (1800/2100). Les 3 antennes resteront inchangées. Ajout de l'antenne secteur 68°.
Zone technique	La pose de fibres optiques entre les antennes et les baies
Hauteur antennes/sol	32,3 m

Date :	<b>Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :</b>
--------	---

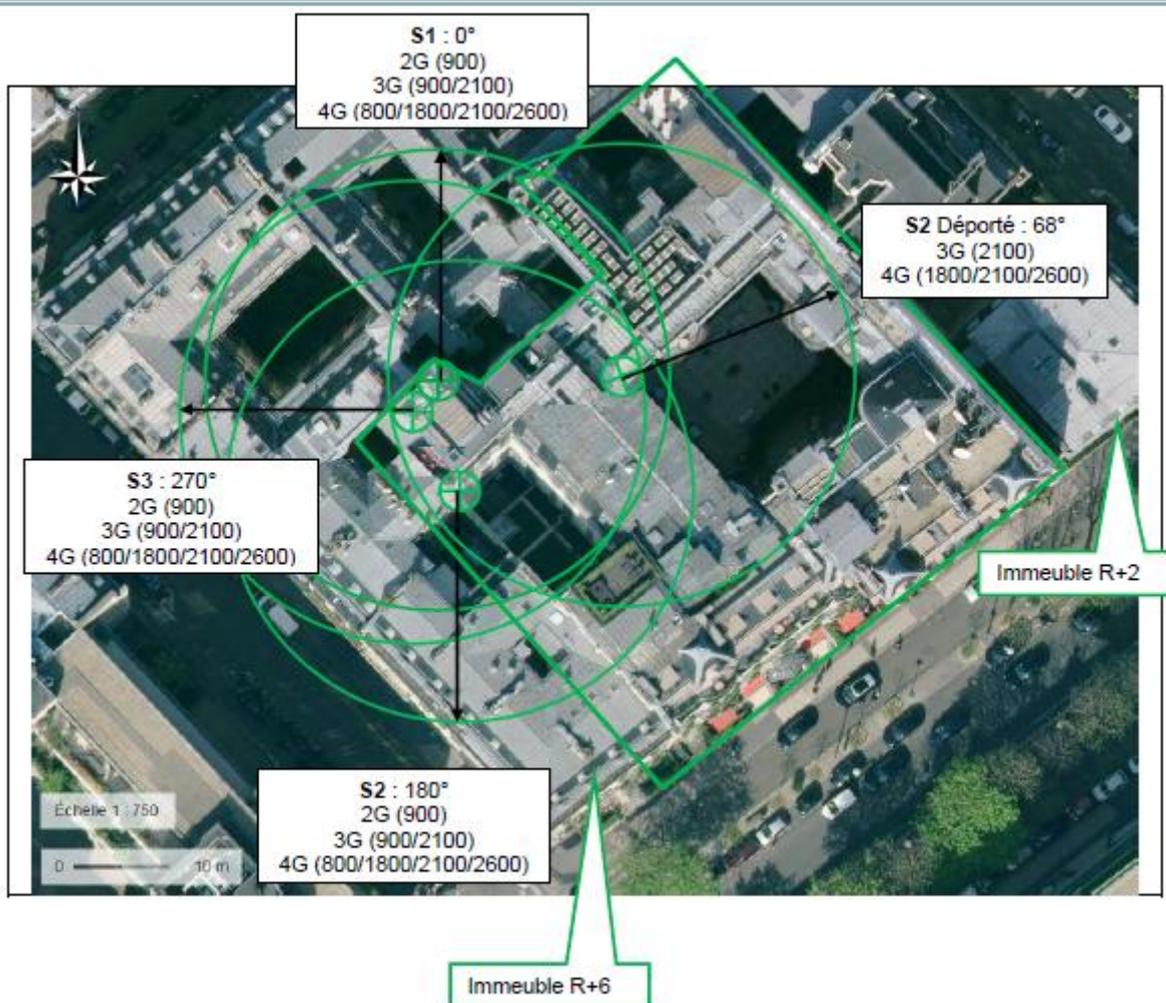
Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable <input type="checkbox"/>  Défavorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis	

### Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



AUCUN ÉTABLISSEMENT PARTICULIER DANS UN RAYON DE 100M AUTOUR DES ANTENNES

### Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes

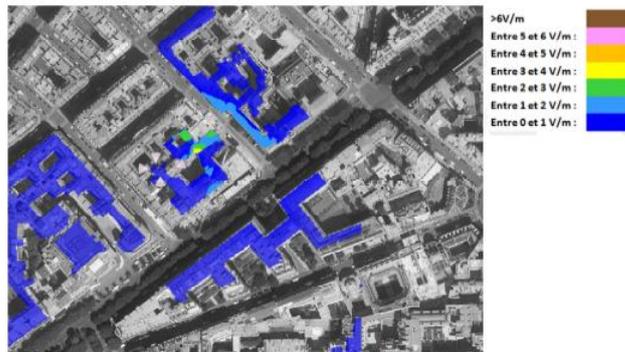


## Simulation et conformité au seuil de la Charte

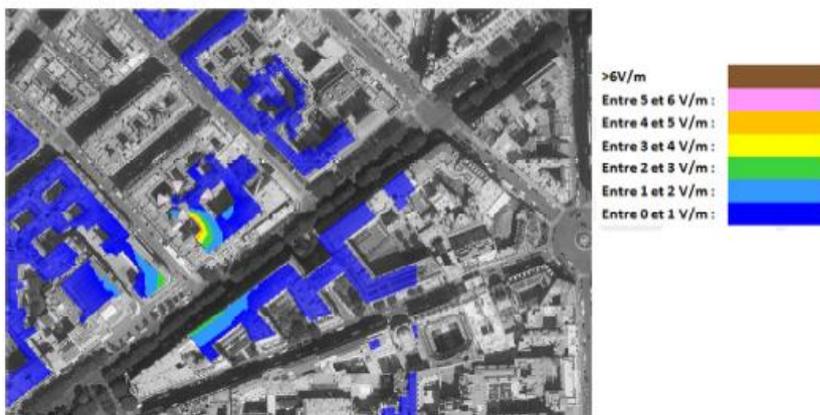
Pour l'antenne orientée dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m. La hauteur correspondante est de 21 m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 68°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m. La hauteur correspondante est de 30m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 180°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 27m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 270°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m. La hauteur correspondante est de 21m.



	Azimut 0°	Azimut 68 °	Azimut 180 °	Azimut 270°
Niveau maximal	entre 3 et 4 V/m	entre 3 et 4 V/m	entre 4 et 5 V/m	Entre 3 et 4 V/m
Hauteur	21 m	30 m	27 m	21 m

**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

## Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :



## Vue des Azimuts

Azimut 0° :



Azimut 68° :





Azimut 180° :



Azimut 270° :

